

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

-- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick TIMMERMAN, Maire.

Le nombre de Conseillers s'élève à dix-neuf.

Étaient présents : BESLE Michèle, BOUCHARD Olivier, CARRÉ Christian, CHOVELON Clarisse, COUGOT André, FLEURIER Bernard, GAETAN Elisabeth, GRIGNET Nathalie, RACLIN Bruno, SAVIO Patrick, SIGNORET Jean-Pierre, TIMMERMAN Patrick, YEZID Karine.

Absents avec procuration :

Madame BOUDET-BARBÉREAU Sylvie a donné procuration à M. SIGNORET ;
Monsieur AUGENDRE Frédéric a donné procuration à Mme BESLE ;
Monsieur POUBEAU Laurent a donné procuration à Mme GRIGNET.

Absents excusés : Mr CONCÉGIL Jérôme.

Absent non excusé : Mesdames JOURQUIN et Carole DAVIDIAN Nicole.

Secrétaire de séance : Madame YEZID Karine.

- : - : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2015.

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

-- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

ORDRE DU JOUR

1. I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

- I-1) Décision modificative (amortissements - FPIC) ;
- I-2) Ecole élémentaire - demande de subvention pour une classe de neige (CM1-CM2) ;
- I-3) Restauration du Bas-côté Nord, de la Sacristie et de la toiture de la chapelle Saint Guinefort de l'Abbatiale Saint-Pierre - Attribution des marchés ;
- I-4) SDE18 - Approbation du plan de financement pour la pose d'une « prise guirlande » au Bois de Charnes.

2. II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- I-1) Groupe de travail Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Questions et informations diverses

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

DELIBERATIONS

I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

I-1) Décision modificative (amortissements - FPIC)

- Il convient de procéder à un ajustement des crédits prévus au budget 2015 du fait :
- de l'inscription des crédits nécessaires aux amortissements ;
 - de l'inscription des crédits FPIC.

Crédits à inscrire en dépenses de fonctionnement :

Chap. 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections		
6811	Dotation aux amortissements	+ 791,97 €
TOTAL MODIFICATION CREDIT CHAPITRE 042		+ 791,97 €
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement		
023	Virement à la section d'investissement	- 4 791,97 €
TOTAL MODIFICATION CREDIT CHAPITRE 023		- 4 791,97 €
Chap. 014 : Atténuation de produits		
73925	FPIC	+ 4 000 €
TOTAL MODIFICATION CREDIT CHAPITRE 014		+ 4 000 €

Crédits à inscrire en dépenses d'investissement :

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
206 Rue de Ponts	23	2315	Travaux de voirie	- 4 000 €

Crédits à inscrire en recettes d'investissement :

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
000 Opérations financières	021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 791,97 €
000 Opérations financières	040	2804421	Subvention d'équipement personnes privées	+ 791,97 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;

DECIDE de l'inscription des crédits supplémentaires en section de fonctionnement et d'investissement comme présentés ci-dessus.

I-2) Ecole élémentaire - demande de subvention pour une classe de neige (CM1-CM2)

Mme REMACLE, nouvelle institutrice de la classe de CM1-CM2 organise une classe de neige du 4 au 9 janvier 2016 pour les enfants de sa classe (13 CM1 et 20 CM2) soit 33 élèves. Ce séjour est organisé en partenariat avec l'école élémentaire publique de Sancerre. Ce séjour se déroulera à Saint Gervais les Bains.

Le coût du séjour est de 349 €/enfant.

Les aides envisagées du séjour sont :

- Aide Conseil Général : 26 € par enfant (pour quelques enfants un peu plus).
- Aide de l'association sportive de l'école élémentaire et de l'association des parents d'élèves : environ 150€ à 175 €.

L'école sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

L'année passée, la commune avait attribué une aide de 70 € par enfant pour une classe découverte à Quiberon pour les enfants de CP-CE1-CE2. Il était alors prévu la réalisation d'un voyage tous les trois ans pour que chaque enfant parte une fois.

Mme REMACLE indique que les enfants de CM2 n'ont jamais bénéficié d'un voyage.

Pour Sancerre la ville pense attribuer une subvention de 60 € par enfant.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 60 € par enfant.

Le reste à charge pour les parents serait alors d'environ 110 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 60 € par élève qui participera à la classe de neige, à l'association sportive de l'école élémentaire de Saint-Satur, sur le compte 6574.

I-3) Restauration du Bas-côté Nord, de la Sacristie et de la toiture de la chapelle Saint Guinefort de l'Abbatiale Saint-Pierre

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le code des marchés publics ;

Historique :

La restauration de l'Abbatiale de Saint-Satur est un projet commun avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles depuis de nombreuses années.

En 2000-2001, une étude préalable a été réalisée par M. VOINCHET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, afin de définir les travaux de réfection à réaliser.

Dans son rapport, M. VOINCHET a identifié deux types de travaux :

- les travaux urgents de conservation ;
- les autres travaux à envisager dans le futur.

Suite à cette étude, une partie des travaux de réfection de l'Abbatiale a fait l'objet d'une inscription au contrat de plan Etat-Région.

Dans le cadre de ce contrat de plan, les travaux suivant ont été réalisés :

- Grand vaisseau central et clocher : parements, charpente et couverture ;
- Arases des gouttereaux Nord et Sud ;
- Bas - côté Sud : charpente et couverture.

L'ensemble des crédits du contrat de plan Etat-Région n'ayant pas été consommés par la réalisation de ces travaux, la DRAC nous a informé de la possibilité d'affecter ces crédits sur de nouveaux travaux de réfection de l'Abbatiale.

Un diagnostic a alors été réalisé afin de déterminer les travaux de restauration de l'édifice à réaliser et leur urgence.

Ce diagnostic complémentaire réalisé par TRAIT CARRE ARCHITECTES a permis de noter la vétusté très avancée des toitures, de la charpente et des parements du bas-côté Nord, du baptistère, de la sacristie et de la chapelle Saint-Guinefort. Cette zone s'avère aujourd'hui très dangereuse à la fois tant pour la sauvegarde de l'édifice que pour le public empruntant les abords de l'Abbatiale.

Un dossier de subvention a donc été présenté auprès de la DRAC pour la réfection de la toiture, de la charpente et des parements du Bas-côté Nord, du Baptistère, de la Sacristie et de la Chapelle Saint Guinefort. Une subvention d'un montant de 295 099,21 € nous a été attribuée.

Ce projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui conduit aujourd'hui à l'attribution des lots.

Monsieur le Maire a confié l'analyse des offres au maître d'œuvre.

Le résultat de l'analyse a été présenté par le maître d'œuvre à Monsieur le Maire et aux membres de la Commission d'Appel d'Offre (réunion informelle).

Monsieur le Maire a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses conformément au classement des offres proposé dans le rapport d'analyse et de déclarer l'ensemble les lots 1 à 4 fructueux. Le lot n°5, vitraux a quant à lui été déclaré infructueux et une négociation sera engagée avec 3 entreprises.

Ont été retenues comme économiquement les plus avantageuses les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 - Maçonnerie - Pierre de taille	<u>Entreprise JACQUET</u> 10 rue Charles Durand 18000 BOURGES	111 674,56 €	134 009,47 €
LOT 2 - Charpente	<u>SARL Les Métiers du Bois</u> 139 Chemin du Villeneuve 18000 BOURGES	52 153,71 €	62 584,45 €
LOT 3 - Couverture	<u>SN DELESTRE</u> 5 Bd de l'Industrie 41010 BLOIS Cedex	85 953.82 €	103 144,58 €

LOT 4 - Menuiserie	<u>SARL Les Métiers du Bois</u> 139 Chemin du Villeneuve 18000 BOURGES	8 169,92 €	9 803,90 €
LOT 5 - Vitrail	<u>INFRUCTUEUX</u>		

Le montant total des travaux attribués s'élève à 257 952,01 € HT, soit 309 542,40 € TTC pour une estimation de 261 805,68 € HT soit 314 166,82 € TTC.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises susmentionnées pour les montants indiqués ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés passés selon la procédure adaptée.

I-4) SDE18 - Approbation du plan de financement pour la pose d'une « prise guirlande » au Bois de Charnes

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 26 juin 2009 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- la délibération de la commune transférant au SDE 18 la compétence éclairage public.

Dans le cadre du projet des illuminations de Noël, il est prévu d'installer deux motifs lumineux au Bois de Charnes. Pour cela, une prise doit être posée.

Le SDE 18 a adressé un plan de financement pour la réalisation des travaux d'installation d'une prise électrique.

Le plan de financement est le suivant :

montant des travaux HT 355 €, montant de la contribution de la commune (50%) 167,50 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement d'installation d'une prise électrique route de la forêt de Charnes.

II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

II-1) Groupe de travail Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 24 juin 2015, la Communauté de Communes s'est vue confier la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

A ce titre, la Communauté de Communes du Sancerrois engage une procédure de réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail de 5 personnes au sein du conseil municipal. Ce groupe de travail aura pour vocation de définir et d'étudier le zonage du territoire et les opérations d'aménagement.

Groupe de travail PLUI :

- M. CARRE Christian
- M. SAVIO Patrick
- Mme CHAVELON Clarisse
- M. SIGNORET Jean-Pierre
- M. FLEURIER Bernard

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VOTE la composition du groupe de travail PLUI telle que présentée ci-dessus.

-- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ GROUPE DE TRAVAIL - REGLEMENT DU CIMETIERE

M. COUGOT souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour l'établissement du règlement du cimetière :

Membres du groupe de travail :

- M. COUGOT
- Mme BESLE
- M. SAVIO

➤ ELECTRICITE CENTRE SOCIO-CULTUREL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commande du SDE18 pour les contrats de fourniture d'électricité de plus de 36kVA. Suite à la consultation réalisée par le SDE 18, l'entreprise qui assurera désormais la fourniture d'électricité du Centre Socio-culturel est GDF Suez.

Le tarif ordinaire d'électricité par MWh hors taxe est de :

HPH	HCH	HPE	HCE
53,69	39,94	41,05	29,19
- 45 %	- 44 %	- 31 %	- 20 %

Economie estimée de 3500 € sur une facture globale actuelle de 15 000 €.

➤ FIN DE LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Départemental du Cher a décidé de la fin de la gratuité des transports scolaires des enfants dans le département à compter du 1er janvier 2016.

Pour les collégiens, le coût du transport scolaire pour une année sera de 60 €/élève (36 € du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016).

Pour les enfants de maternelle et élémentaire, le conseil départemental facturera ce coût aux communes mais accordera aux communes une aide financière du même montant.

La fin de la gratuité permettra la récupération de la TVA sur les investissements du conseil départemental relatifs aux transports scolaires (800 000€ par an).

Le coût demandé aux familles ne correspond qu'à 6% du montant du transport.

Monsieur CARRE rappelle que chaque Département est libre de fixer le prix demandé aux familles.

➤ ARBRES SITE FASS

Après avoir demandé plusieurs devis pour l'abattage des arbres dangereux de la FASS, deux solutions sont possibles :

- abattage des 14 peupliers et de la bande d'acacias situés en bordure de voirie (RD955) :

Abattage	6 380 € TTC
Evacuation	1 100 € TTC
Total	7 480 € TTC

- abattage de l'ensemble des arbres du terrain de la FASS avec évacuation/valorisation : 3 905 € TTC.

Soit - 2 475 € par rapport à abattage sans évacuation.

Ou - 3 575 € par rapport à abattage et évacuation.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'abattage de l'ensemble des arbres du site.

➤ FRESQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'une fresque à l'école élémentaire. Lors de l'étude de ce projet, le Conseil municipal avait indiqué que le montant était trop important pour la commune.

La directrice de l'école a fait des demandes de subvention auprès de plusieurs organismes.

L'ONAC a appelé M. le Maire car l'organisme était surpris que la commune ne figure pas dans le plan de financement du projet.

Plusieurs organismes vont potentiellement participer à ce projet.

Une demande de labélisation du projet en cours auprès du Ministère défense et de l'ONAC .

Compte tenu du nouveau plan de financement du projet, la participation de la commune pourrait être de 500 €.

Le conseil municipal demande à ce que Mme LE FERON vienne lui présenter le projet.

➤ **ELECTIONS REGIONALES**

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Il invite les conseillers municipaux à s'inscrire sur le tableau de tenue du bureau de vote.

➤ **10 ANS DE LA GARDERIE MUNICIPALE**

La garderie municipale fête ses 10 ans. A cette occasion, un gouter spectacle sera organisé au centre socio-culturel vendredi 11 décembre 2015 à partir de 17h.

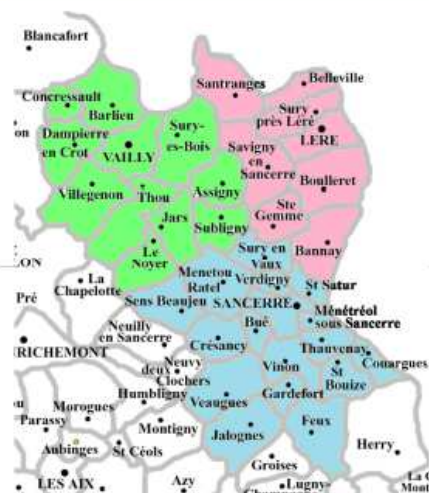
➤ **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le projet de schéma départemental de Coopération intercommunal prévoit la fusion des Communautés de Communes du Sancerrois, Haut Berry Val de Loire et Pays Fort.

Prescription EPCI à FP numéro 3

(FP3)

Situation au 1^{er} janvier 2015



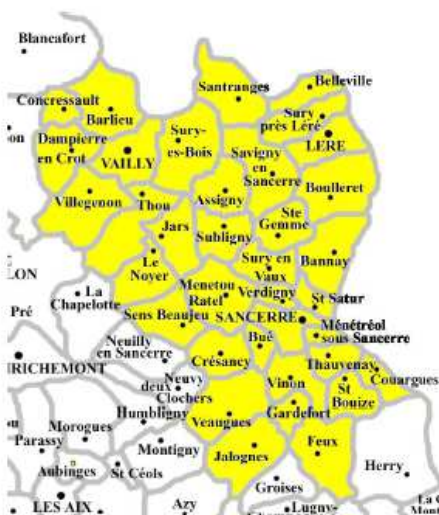
obligation de fusion

Coeur du Pays Fort population < 5 000 hab et densité < 31 hab/km²

pas d'obligation de fusion

Haut Berry Val de Loire

Sancerrois



Prescription SDCI 2015

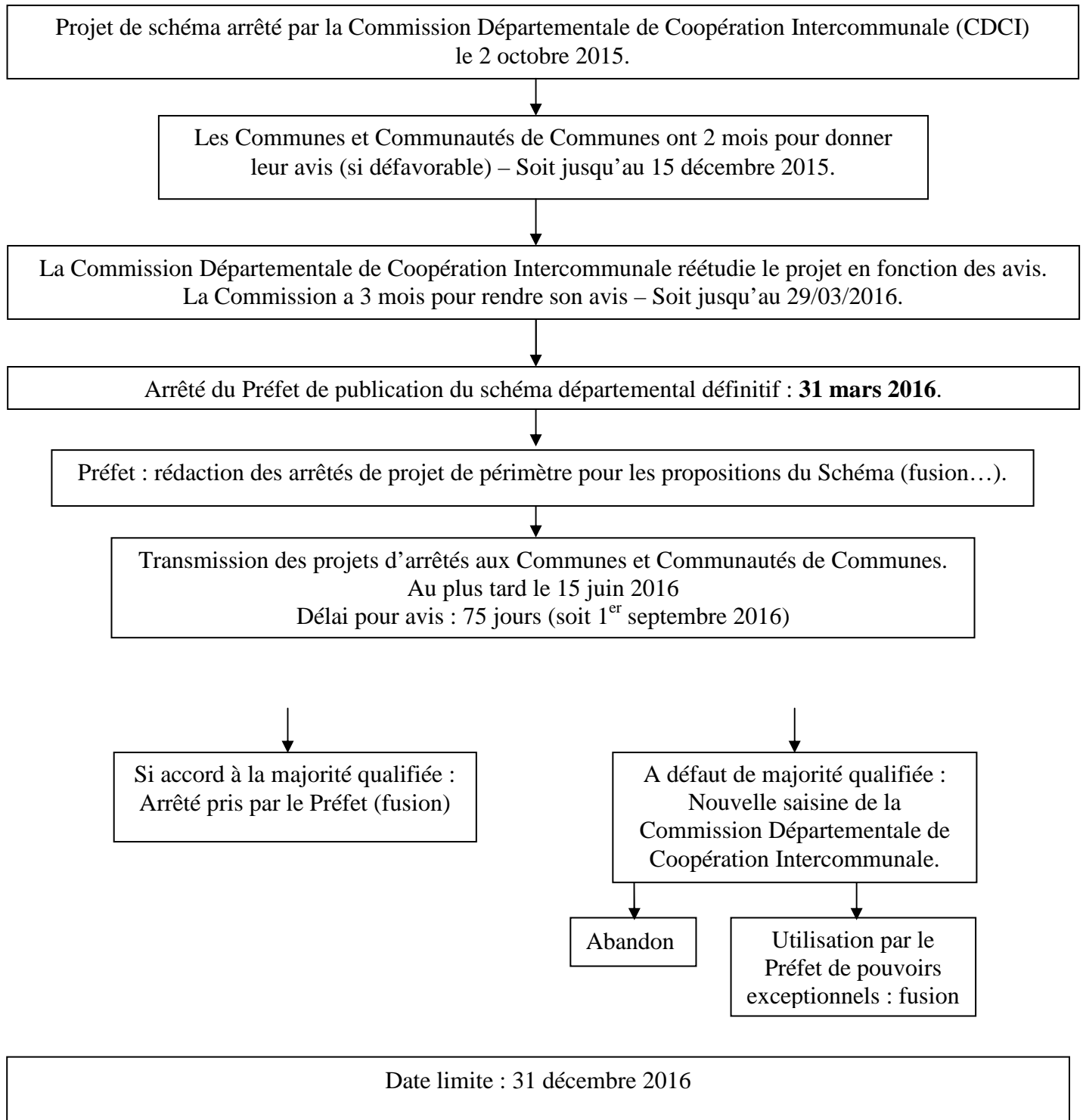
Projet de fusion

Prescription FP3

Fusion des communautés de communes Coeur du Pays Fort, Haut Berry Val de Loire et Sancerrois

Nouvelle communauté : Population municipale regroupée : 19 010 hab
 Densité : 27,6 hab/km²
 Régime fiscal : fiscalité additionnelle (FA)

Procédure :



Présentation effectuée par la Préfecture auprès de la CDC du Sancerrois :

M. le Secrétaire Général a indiqué que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dans le cadre du projet définitif de schéma de coopération intercommunale, n’imposera pas la fusion à la CDC du Sancerrois si la Communauté de Communes du Sancerrois s’y oppose.

Toutefois, M. le Secrétaire Général a rappelé que si le mariage n’est pas obligatoire aujourd’hui, il le sera très probablement d’ici quelques années.

Conséquences de la fusion :

1. En matière fiscale

Uniformisation des taux d'imposition intercommunaux à compter de la fusion des Communautés de Communes.

2 possibilités d'uniformisation :

- **Soit la moyenne des taux de chaque commune**

SAINT-SATUR	Taux Communaux	Taux actuels des Communautés de Communes			Taux nouvelle Communauté de Communes fusionnée
		Sancerrois	Cœur du Pays Fort	Val de Loire Haut Berry	
Taxe d'habitation	21,22 %	1,51 %	4,49 %	1,37 %	1,98 %
Taxe foncière bâtie	16,69 %	3,82 %	2,62 %	1,07 %	1,38 %
Taxe foncière non bâtie	17,91 %	1,86 %	6,86 %	2,39 %	4,25 %
Cotisation Foncière des entreprises	21,89 %	2,96 %	4,99 %	1,54 %	1,66 %

- **Soit la moyenne pondérée par la population des taux de chaque commune**

Simulation non fournie.

2. En matière de dotations

Actuellement	Dotations Globales de Fonctionnement	Fond de Péréquation Communal et Intercommunal
CDC Cœur de Pays Fort	81 714 €	29 770 €
CDC Haut Berry Val de Loire	0 €	- 79 238 €
CDC du Sancerrois	118 670 €	- 7 466 €
TOTAL	200 384 €	- 56 934 €

Après fusion	Dotations Globales de Fonctionnement	Fond de Péréquation Communal et Intercommunal
CDC fusionnées	132 393 €	?

3. En matière de Coefficient d'Intégration Fiscale (outil de calcul des dotations)

Actuellement	CIF
CDC Cœur de Pays Fort	0.3451
CDC Haut Berry Val de Loire	0.0983
CDC du Sancerrois	0.2125

Après fusion	CIF
CDC fusionnées	0.2077

4. En matière de compétences

Une Communauté de Communes dispose de différents types de compétences :

- ❖ Les compétences obligatoires :
 - Aménagement de l'espace ;
 - Actions de développement économique ;
- ❖ Les compétences optionnelles (au moins trois au choix) :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - Politique du logement et du cadre de vie ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie ;
 - équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - Action sociale d'intérêt communautaire ;
 - Assainissement ;
 - Eau ;
 - Création et gestion de maisons de services au public .
- ❖ Les compétences facultatives

Les 3 communautés de communes n'ont actuellement pas les mêmes compétences.

La Communauté de Communes issue de la fusion aura un délai pour harmoniser les compétences de :

- 1 an pour les compétences optionnelles
- 2 ans pour les compétences facultatives

Dans le cadre de cette harmonisation les compétences seront soit conservées par la Communauté de Communes soit restituées aux communes.

5. En matière d'intérêt communautaire

A l'intérieur des diverses compétences, les conseils communautaires définissent ce qui est considéré d'intérêt communautaire. Seul ce qui est identifié d'intérêt communautaire est géré par la Communauté de Communes, le reste de la compétence reste communal.

Par exemple en cas de transfert de la compétence « équipements sportifs », le conseil communautaire déterminera quels équipements sont d'intérêt communautaire, seuls ceux-ci seront transférés à la Communauté de Communes.

Au sein d'une même compétence, les trois communautés de commune n'ont actuellement pas le même intérêt communautaire. Après la fusion, le conseil communautaire issu de la fusion aura un délai de 2 ans pour harmoniser/définir l'intérêt communautaire.

Présentation des compétences de chaque Communauté de Communes :

CDC Coeur du Pays Fort

Nombre de compétences exercées	Obligatoire: 1 Optionnelle: 2 Facultative: 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			schéma directeur d'implantation des activités économiques	oui		
			travaux d'aménagement hydraulique publics	non		SM Pays Sancerre Sologne
			valorisation des centres bourg : les périmètres des aménagements (trottoirs, place, parkings, toilettes, création des espaces verts et mobiliers urbains), à l'exclusion des constructions, seront arrêtés d'un commun accord avec les communes en fonction de leur configuration	oui		
	1	Actions de développement économique	Promouvoir et favoriser le maintien et le développement des activités économiques d'intérêt communautaire : création de zones d'activités agricoles, artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristiques, créatrices d'emplois	oui		
			Aides directes et indirectes aux entreprises en complément des aides légales	oui		
		Promotion des actions touristiques	oui			
5	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Gestion de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vally	
	2	Protection et mise en valeur de l'environnement	Assainissement non collectif	non		SM Pays Sancerre Sologne
	2	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Construction, entretien, fonctionnement d'un complexe sportif	oui		
			Création, entretien et fonctionnement des sites d'accueil touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire (SITS Jars-le-Noyer, site d'accueil et grange pyramidale de Vally, aire d'accueil et tennis de Subigny)	oui		
			Fonctionnement d'un centre aéré intercommunal	oui		
			Entretien (gros travaux) et fonctionnement d'un syndicat d'initiative communautaire	oui		
	2	Actions culturelles	promouvoir et favoriser en partenariat les actions culturelles et activités d'intérêt communautaire, principalement la Saison Culturelle de Boucard et le concert rock des Arcandiers du pays Fort	oui		
2	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire	les voies communales reliant les bourgs de la communauté de communes Coeur du pays Fort dont l'usage habituel est reconnu <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i>	oui			
1	3	Conduite d'études préalables au transfert ultérieur d'autres compétences		oui		

CDC Haut Berry Val de Loire

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice		
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution
2	1	Aménagement de l'espace	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)			
			Opérations d'aménagement des centres bourgs (places, parkings, aménagements paysagers, façades, liés à une opération d'intérêt communautaire). La communauté de communes crée l'opération et assure toutes les charges de maintenance et d'entretien liées à l'opération	oui		
			Entretien et mise en valeur du patrimoine immobilier d'intérêt communautaire : - la communauté de communes prend en charge l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine immobilier acquis, entré par transfert ou nouveau - la communauté de communes portera tous les frais et obligations dus par un propriétaire - la communauté de communes se réserve le droit de vendre un patrimoine lui appartenant en bien propre, jugé inutile ou inexploitable dans le cadre de l'intérêt communautaire	oui		
	1	Actions de développement économique	Aides à la création ou au maintien des activités commerciales essentielles à la population déclarées d'intérêt communautaire - Aide sur le plan administratif uniquement aux reprises d'activité commerciale sans intervention matérielle ou financière de la communauté de communes	oui		
			Création, gestion et entretien des nouvelles zones d'activités d'intérêt communautaire d'une superficie au moins égale à 5 000 m ² (ou extension de zones existantes au delà de 5 000 m ²)	oui		
			Tourisme : - actions touristiques regroupant les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques locaux - actions de mise en valeur touristique du territoire intercommunal	oui		
7	2	Tout ou partie de l'assainissement	Service public d'assainissement non collectif	oui		
	2		Création, entretien et gestion des nouvelles crèches y compris celle de Belleville-sur-Loire, haltes-garderies et RAM	oui		
	2	Culture	création et gestion des bibliothèques et médiathèques	oui		
	2	Politique du logement et du cadre de vie	participation à la création d'une MARPA	oui		
	2		Création d'une épicerie sociale	oui		
	2	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Ordures ménagères à compter du 1 ^{er} janvier 2012	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly	
2	Culture	Contrat culturel de territoire : - Rédaction du projet de développement culturel sur le territoire de la communauté de communes - Evaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire - Participation ou mise en œuvre d'actions reconnues d'intérêt communautaire inscrites au contrat culturel de territoire avec le département du Cher et la Région Centre. Les objectifs retenus sont : * Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques * Enseignements artistiques * Résidence d'artistes	oui			
2	3	Synthèse des diagnostics communaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics		oui		
	3	Diagnostic des ERP		oui		

CDC Su Sancerrois

Nombre de compétences exercées	Obligatoire : 1 Optionnelle : 2 Facultative : 3	Compétences	Nature de la compétence statutaire	Mode d'exercice			
				Exercée directement (oui/non)	Via l'adhésion directe de la CDC à un syndicat	Via l'adhésion de la CDC à un syndicat par représentation substitution	
2	1	Aménagement de l'espace	schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (à/c du 27/03/2014)				
			Réalisation d'un dossier d'aménagement du territoire	oui			
			zones d'aménagement concerté : <i>est déclaré d'intérêt communautaire toute zone d'aménagement concerté à créer</i>	oui			
			Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables	non	SDE 18		
	PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	oui					
2	1	Actions de développement économique	Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire	oui			
			Tourisme : - offices de Tourisme existants de Sancerre et Saint-Satur - création et gestion d'offices de tourisme - gestion de l'équipement touristique Piscine de plein air de Saint Satur - développement touristique intercommunal : <i>la définition de l'intérêt communautaire porte sur le développement touristique intercommunal :</i> * circuits de randonnée : <i>sont d'intérêt communautaire la mise en place et l'entretien des équipements de balisage et de signalétique pour la réalisation de circuits de randonnées sur le territoire intercommunal</i> * circuits à vélo : <i>sont d'intérêt communautaire la mise en place et l'entretien des équipements de balisage et de signalétique pour la réalisation de circuits à vélo sur le territoire intercommunal</i> * aires de services pour camping-cars : <i>sont d'intérêt communautaire la création et la gestion d'aires de services pour camping-cars sur des sites structurant du territoire intercommunal pour le développement touristique</i> <i>Cf statuts pour le détail de la définition de l'intérêt communautaire</i> * actions de promotion et de communication touristiques de dimension intercommunale : la communauté de communes pourra mettre en place diverses actions touristiques pour développer l'attractivité de son territoire au moyen de supports signalétiques (panneaux d'information, kakémonos, bâches, etc...), de documents de communication sur supports papier ou numérique (prospectus, affiches, web, etc...). <i>L'intérêt communautaire porte exclusivement sur la création de ces supports ou documents. Les actions pourront être menées sur une ou plusieurs communes du territoire intercommunal.</i>	oui			
			Création et gestion de zones d'activités : <i>les zones d'activités existantes sur le territoire intercommunal ne sont pas reprises par la communauté de communes, l'intérêt communautaire ne porte que sur la création de nouvelles zones d'activités et leur gestion</i>	oui			
2	2	Action sociale d'intérêt communautaire	Environnement	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries	non	SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly	
			Petite enfance : crèches existantes ou à créer (investissement et fonctionnement), RAM (relais d'assistantes maternelles)	oui			
			Accueil de loisirs sans hébergement : accueils existants (mercredis, petites vacances et grandes vacances) ou à créer (investissement et fonctionnement)	oui			
			Eté sportif (événement saisonnier constituant un complément aux activités d'accueil de loisirs sans hébergement)	oui			

6. En matière de délégués communautaires – composition du conseil communautaire

En cas de fusion, la répartition des sièges de droit commun porte le nombre de délégués communautaires à 49 membres et partage les sièges en fonction de la démographie.

Communes (36)	Population municipale (données INSEE 2015)	Attribution des sièges P : proportionnelle F : forcée	Répartition de droit commun (au titre des II à V Du L. 5211-6-1)	<u>Base accord local potentiel</u>	Composition actuelle
SAINT SATUR	1 554	P	4	3	3
SANCERRE	1 541	P	3	3	3
BOULLERET	1 349	P	3	3	4
LERE	1 156	P	3	2	4
SAVIGNY EN SANCERRE	1 053	P	2	2	4
BELLEVILLE SUR LOIRE	1 029	P	2	2	4
BANNAY	814	P	2	1	3
VAILLY-SUR-SAUDRE	786	P	2	1	4
SURY-EN-VAUX	712	P	1	1	2
VEAUGUES	681	P	1	1	2
SURY PRES LERE	543	P	1	1	3
JARS	511	P	1	1	3
MENETOU-RÂTEL	483	P	1	1	2
CRÉZANÇY-EN-SANCERRE	476	P	1	1	2
SENS-BEAUJEU	423	P	1	1	2
SANTRANGES	417	P	1	1	2
STE GEMME EN SANCERROIS	413	P	1	1	2
BARLIEU	392	P	1	1	2
MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE	368	F	1	1	2
FEUX	350	F	1	1	2
THAUVENAY	345	F	1	1	2
BUÉ	342	F	1	1	2
SUBLIGNY	335	F	1	1	2
SAINT BOUIZE	335	F	1	1	2
VERDIGNY	302	F	1	1	2
VINON	290	F	1	1	1
JALOGNES	285	F	1	1	2
SURY-ÈS-BOIS	260	F	1	1	1
LE NOYER	235	F	1	1	1
VILLEGON	229	F	1	1	1
CONCRESSAULT	218	F	1	1	1
DAMPIERRE-EN-CROT	210	F	1	1	1
COUARGUES	197	F	1	1	1
ASSIGNY	158	F	1	1	1
GARDEFORT	143	F	1	1	1
THOU	75	F	1	1	1
Total	19 010		49	45	77

CDC Cœur du Pays Fort	18
CDC du Sancerrois	33
Haut Berry Val de Loire	26

Autres possibilités de fusion :

La Communauté de Communes du Sancerrois s'est rapprochée de la Communauté de Communes Loire Nohain (Cosne sur Loire) pour étudier une possibilité de fusion.

La Préfecture n'est pas favorable à cette solution.

Toutefois, les communes qui le souhaitent peuvent quitter une Communauté de Communes du Cher et rejoindre la CDC Loire Nohain, dans le respect des règles majorité qualifiée.

Certains maires ont évoqué une éventuelle association avec la Communauté de Communes d'Aubigny.

Futures compétences des communautés de communes :

Compétences	Date d'effet	Date par défaut	Observations
Compétences obligatoires			
Déchets ménagers et assimilés	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Devient une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération et non plus optionnelle <i>Attention à la règle de l'annualité si le financement est assuré par une taxe</i>
Actions de développement économique	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé en matière d'aides aux entreprises, les actes des groupements doivent être compatibles avec SR de développement économique, d'innovation et d'internalisation (L. 4251-17 du CGCT)
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Intérêt communautaire maintenu mais rédaction spécifique de la compétence
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Intérêt communautaire supprimé transfert à l'EPCI de la totalité de la compétence dévolue aux communes
Accueil des gens du voyage	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} juillet 2017	Nouvelle compétence obligatoire
GEMAPI	1 ^{er} janvier 2018		Règle de la représentation-substitution dans les syndicats : * applicable aux CdC * n'est pas applicable aux CA (modification attendue dans la loi sur la biodiversité)
Compétences optionnelles			
Eau	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} juillet 2018	Compétence optionnelle
	1 ^{er} janvier 2020		Compétence obligatoire
Assainissement	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} juillet 2018	Compétence optionnelle
	1 ^{er} janvier 2020		Compétence obligatoire
Création et gestion de maisons de services au public	1 ^{er} janvier 2017		Nouvelle compétence optionnelle

n'est plus sécable en assainissement collectif et assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI une taxe est prévue pour entretenir les digues d'un montant maximum de 40€ par habitant. Ces digues étaient auparavant entretenues par l'Etat et la compétence sera transférée aux Communautés de Communes. L'Etat réalise actuellement un état des lieux des digues qui déterminera les travaux à réaliser. L'Etat accompagnera les Communautés de Communes pendant 10 ans.

M. RACLIN rappelle la présence d'une digue entre Menetreol et Bannay (le long du canal).

Les conseillers municipaux disposent d'un mois pour étudier le dossier de fusion.

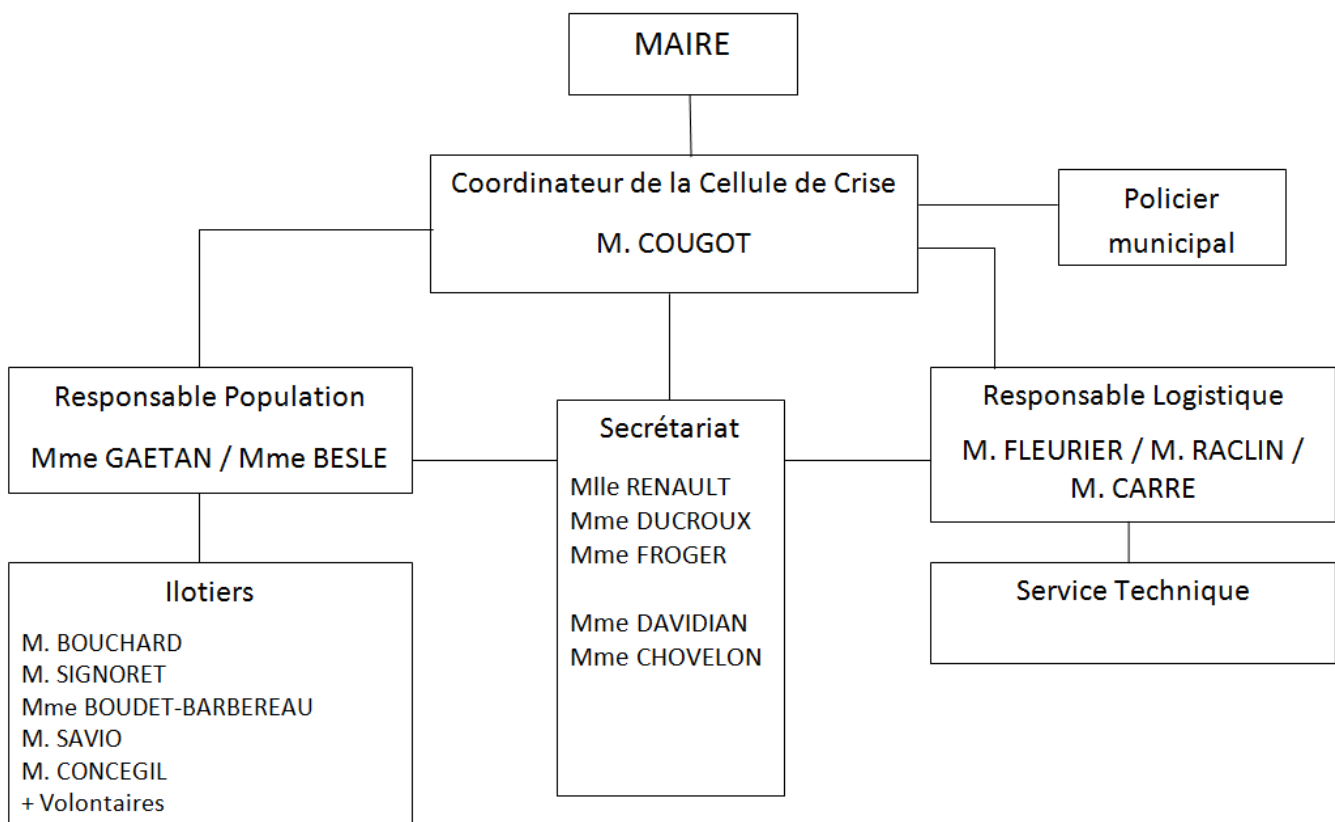
M. CARRE indique qu'à la suite du rendez-vous de présentation à la Communauté de Communes, l'avis général était de dire que la CDC du Sancerrois est encore balbutiante et qu'il est difficile de se marier. Toutefois, il est rappelé qu'il est fort probable qu'un mariage soit obligatoire dans l'avenir.

M. CARRE indique qu'il lui semble humainement compliqué de travailler ensemble avec autant de communes.

➤ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présentation de l'organigramme du Plan Communal de Sauvegarde Inondations Loire :

Organigramme Plan communal de Sauvegarde



Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il est prévu que Sancerre réalise toute la logistique relative à l'eau, à l'alimentation et à l'hébergement.

➤ **RUE DES PONTS - EXPERIMENTATION DES FEUX**

L'expérimentation de l'alternat de circulation de la rue des Ponts aura lieu durant la semaine 49. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux volontaires pour l'observation du fonctionnement des feux. Une observation sera aussi réalisée par les riverains.

Volontaires : M. SAVIO - M. RACLIN - M. BOUCHARD - Mme BESLE - M. SIGNORET.

Un roulement sera établi avec une feuille de suivi. Il sera nécessaire d'être notamment présent durant les heures de pointe et pendant les horaires des trains.

➤ **INAUGURATION VEHICULE ELECTRIQUE**

L'inauguration du nouveau véhicule électrique des services techniques s'est déroulée jeudi 29 octobre au centre socio-culturel.

➤ **COMMISSION COMMUNICATION**

La prochaine commission communication se déroulera Mercredi 4 Novembre à 14h30.

➤ **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Messe à Verdigny.

Cérémonie à Saint-Satur : départ de la Ronde à 11h30.

Mme YEZID s'interroge sur le devenir de l'union musicale et rappelle que des personnes ont effectué du démarchage pour financer l'association.

Monsieur le Maire indique que les instruments sont en lieu sûr ainsi que les uniformes. L'association est toujours existante.

➤ **RAIDILLON ROUTE TOURISTIQUE**

Mme CHOVELON demande si le raidillon d'accès à la route touristique a été interdit à la circulation en vue de futurs travaux. Monsieur le Maire indique que l'accès en a été interdit pour des raisons de sécurité et qu'il s'interroge sur l'utilité de le refaire.

➤ **NOUVEAUX ARRIVANTS**

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 13 novembre à 18h30 en mairie. Le sergent-chef Villeneuve réalisera une intervention pour présenter le volontariat de sapeur-pompier.

➤ **M. SAVIO**

M. SAVIO indique qu'il serait nécessaire de prendre des mesures pour protéger le local « lampisterie » de la maison des associations (faitage arraché par le vent). Monsieur le Maire rappelle qu'il est préférable d'informer immédiatement le secrétariat lorsque des désordres sont observés.

➤ **M. RACLIN**

M. RACLIN demande où en est l'avancement du raccordement de Ménétréol à la station d'épuration de Saint-Satur. Il lui a notamment été rapporté l'idée de mettre une canalisation dans un fossé qui borde la départementale. M. RACLIN indique que cela serait mal venu car obstruerait les fossés.

Monsieur le Maire indique que la canalisation partira de la station de Ménétréol puis passera sous le canal pour ensuite reprendre le chemin rural qui a été nettoyé. Un fonçage est prévu en dessous du canal. Pour la rue de la Vauvise, une idée a été émise de creuser le fossé pour enfuir la canalisation sous le fossé pour ne pas abîmer la chaussée.

Changement de parcours : La canalisation devait ensuite partir du port de plaisance, suivre la Loire à vélo et prendre le pont pour retourner vers la station d'épuration. Il est désormais prévu de traverser au niveau du pont des Godibolles et de prendre le chemin des Cailleries.

M. BOUCHARD demande comment la canalisation traverse le canal au niveau du port de plaisance. Par encorbellement sur le pont.

➤ **M. CARRE**

M. CARRE rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait demandé pourquoi VNF ne fauchait pas au niveau de l'avenue de Verdun. Monsieur le Maire lui avait répondu que les habitants de la Mi-voie devraient faire une pétition. M. CARRE rappelle que ce problème ne concerne pas que la Mi-Voie.

M. CARRE remercie Mlle RENAULT pour son investissement pour M. GORDON et le site internet.

M. CARRE félicite les ouvriers municipaux pour les décorations réalisées.

M. CARRE indique qu'il faudrait communiquer sur le fait que ce n'est pas la commune qui réalise les travaux de clôture de la FASS (M. GORDON).

➤ **POINT INFORMATION**

M. CARRE demande ce qu'il en est de l'installation du point information vers la capitainerie. En effet, la bibliothèque rencontre de grosses difficultés du fait de sa localisation et souhaiterait pouvoir reprendre les locaux de l'actuel point information. Mme Blin va peut-être donner sa démission. M. COUGOT indique avoir relancé VNF qui lui a indiqué qu'il vaudrait mieux que la réponse soit donnée en décembre sinon cela risquerait d'être reporté à beaucoup plus tard.

M. COUGOT indique qu'il va les relancer à nouveau jusqu'à ce qu'ils répondent.

M. RACLIN indique que la partie du terrain mise à disposition risque de se rétrécir car le site de Saint-Satur devrait accueillir plus de personnel et une partie du terrain devrait servir de parking.

M. CARRE rappelle que le tourisme est très important pour l'économie de Saint-Satur.

➤ **ECHAFFAUDAGE RUE DU COMMERCE**

M. BOUCHARD indique qu'il est nécessaire de signaler un peu mieux l'échafaudage de la rue du commerce, entre les feux tricolores. Il faudrait des panneaux de signalisation supplémentaires et voir pour un éclairage nocturne.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h35.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Et ont signé les membres présents :